

Le CCAS recense les personnes fragiles et/ou isolées



INFO

Le recensement des **personnes vulnérables** (personnes âgées, handicapées ou isolées) est indispensable pour une intervention efficace et ciblée des services sociaux en cas de déclenchement de tout plan d'urgence.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Mairie de Villeneuve de Berg est chargé de recenser les personnes concernées et d'assurer la mise à jour des données pour un suivi régulier ; le CCAS utilise donc un **registre** pour aider les **personnes fragiles et/ou isolées** en cas de risques exceptionnels (canicules, grands froids, inondations...). Ce registre des personnes vulnérables est nominatif et confidentiel. Il comporte des informations relatives à l'identité, l'âge, l'adresse, les coordonnées téléphoniques et les personnes à prévenir en cas d'urgence.

COMMENT S'INSCRIRE ?

L'inscription dans le registre est **facultative** et nécessite **une démarche volontaire**.

L'inscription peut être réalisée, soit :

- par la personne concernée ou, le cas échéant, par son représentant légal,
- par un tiers (parent, médecin traitant, service d'aide ou de soins à domicile... etc.)

QUI EST CONCERNÉ PAR UNE INSCRIPTION SUR LE REGISTRE COMMUNAL ?

- Les personnes **isolées, fragilisées par l'âge**, par un **handicap** ou par un **mode de vie spécifique**.
- les personnes âgées de **65 ans et plus** résidentes à leur domicile,
- les personnes âgées **de plus de 60 ans** reconnues inaptées au travail et résidentes à leur domicile,
- les personnes adultes en situation de **handicap** résidentes à leur domicile

FONCTIONNEMENT - SPÉCIAL CANICULE*



En cas de canicule notamment, le registre permet au CCAS de contacter régulièrement les personnes isolées pour s'assurer de leur situation. **Il est donc très important que les données les concernant soient actualisées.** Cette inscription est un service de vigilance accrue auprès des personnes âgées et/ou à risque. Le CCAS informé contacte régulièrement les personnes, leur rappelle les recommandations à suivre et prend de leurs nouvelles plusieurs fois par semaine, se déplaçant si besoin.

* Le Plan Canicule est déclenché lorsque le seuil nocturne des températures atteint les 20°C et que le seuil journalier minimal est de 36°C durant 3 jours consécutifs.

Pour vous inscrire, il suffit de contacter le CCAS

- par téléphone : 04 75 94 80 09
- par mail : contact@villeneuveberg.fr
- ou par courrier : CCAS, Mairie, BP 33, 11 rue Notre Dame, 07170 Villeneuve de Berg

➔ **en renvoyant la fiche d'inscription** (page suivante)

REGISTRE NOMINATIF DES PERSONNES VULNÉRABLES DU CCAS DE VILLENEUVE DE BERG

Prévu à l'article L.121-6-1 du code de l'action sociale et des familles

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

N°Tel.Fixe :

N°Tel.Portable :

Adresse mail (le cas échéant) :

Date de naissance :

Situation familiale : en couple en famille personne seule

Sollicite mon inscription sur le registre des personnes à contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence consécutif à une situation de risques exceptionnels, climatique ou autres.

En qualité de personne âgée de 65 ans et plus

En qualité de personne âgée de plus de 60 ans, reconnue inapte au travail

En qualité de personne handicapée résidente à domicile

Autre(s) (préciser):

Cocher les cases correspondantes à votre situation

COORDONNÉES DE LA PERSONNE DE MON ENTOURAGE À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE

Nom :

Prénom :

Lien :

Adresse postale :

N°Tel.Fixe :

N°Tel.Portable :

Adresse mail (le cas échéant) :

Demande effectuée par : Vous-même Le représentant légal

La famille Autre :

Fait à Villeneuve de Berg, le

Signature :